

gés — Force probante des livres — Représentation, communication. — Sanction de l'obligation de représenter les livres.

Titre IV. — De la séparation de biens en droit civil et en droit commercial.

Titre VI. — Du gage et des commissions — Gage, définition. — Distinction du gage commercial et du gage civil. — Effets principaux. — Règles à observer pour l'acquisition du privilège. — Réalisation du gage. — Droits et obligations du créancier gagiste et du débiteur.

Commission, caractère, formation et preuve de ce contrat. — Obligations et droits du commissionnaire et du commettant envers les tiers. — Obligations du commissionnaire envers le commissionnaire. — Privilège du commissionnaire, son caractère, conditions de son existence, créances dont il assure le paiement, sur quoi il s'exerce. — Sûretés du commissionnaire-acheteur.

Des différentes manières dont le contrat de commission finit.

Titre VII. — Des achats et ventes. — Tel est à peu près le programme du cours de droit commercial pour l'année 1866.

M. Hindré s'arrêtera probablement au titre VIII qui expose les règles si importantes de la lettre de change, du billet à ordre et de la prescription sur lesquelles il donnera des notions approfondies au commencement de l'année prochaine.

Depuis le 10 janvier, un service d'omnibus fonctionne de Roubaix à Lille et vice versa.

Une voiture part de l'Hotel du Nord, rue de l'Embranchement, à 2 h. 1/2. Elle repart de Lille le soir à 8 h. 1/2.

Les dimanches et jours fériés, la voiture partira de Lille à 9 h. 1/2.

L'administration se charge aussi des commissions et recouvrements.

Les bureaux sont situés à Lille chez M. Kainsbille, au Sergent de Poitou, rue de Roubaix.

Les dernières nouvelles d'Armentières confirment ce que nous avons annoncé; une foule considérable se pressait lundi et mardi dans l'église pour assister aux obsèques des victimes de l'effroyable incendie qui a détruit l'établissement industriel de M. Savary Fremaux.

Le déblaiement et l'enlèvement des débris sont entièrement terminés. On n'a plus découvert de nouvelles victimes.

Le cadavre du troisième ouvrier, le nommé Pierre Ricoult, âgé de 50 ans, né à Escadœuvres, près de Cambray, père depuis un certain temps chez M. Coulombier-Batteur, a été retiré lundi de la Lys et enterré mardi matin avec les deux autres ouvriers, Constant Cousténoble et Sulpice Cédar, retrouvés sous les débris.

Cinq personnes ont donc péri dans cette déplorable catastrophe.

Les mesures prises par l'administration, par les fabricants et fileteurs, et le dévouement de la charité privée, adouciront autant que possible les conséquences de ce terrible incendie.

On nous affirme, dit le Journal du Peuple de Lille, que M. Coulomb, vicair de la paroisse, a reçu de M. le préfet du Nord une longue lettre de félicitations pour l'héroïque dévouement dont il a fait preuve.

On lit dans le Droit, à la date du 8:

Ce matin, quand le train de quatre heures vingt-cinq minutes de la ligne du Nord est arrivé à la gare de Paris, on a trouvé dans un wagon de troisième classe un voyageur affaibli sur lui-même. On a pensé d'abord qu'il était endormi; mais lorsqu'on a voulu l'éveiller, on a reconnu qu'il avait cessé de vivre. Il a été établi que la mort était due à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Ce voyageur avait pris le train à Saint-Quentin; il était porteur d'une somme de 6,000 fr. et d'une lettre adressée au sieur Boncelins, marchand de porcs à Contesson. Il n'avait sur lui aucun autre papier de nature à révéler son état civil.

À la suite des constatations, le corps a été provisoirement déposé à la Morgue, et l'on a commencé des recherches pour arriver à connaître l'identité du défunt.

La Gazette de Lausanne rapporte qu'un ferblantier lampiste de cette ville vient d'obtenir de la société vaudoise pour la protection des animaux, une médaille d'argent pour avoir inventé une muselière qui permet au chien d'ouvrir la gueule et de respirer à l'aise.

Certes, voilà une invention des plus utiles; et si elle donne en effet des résultats satisfaisants, il serait bien désirable de la voir universellement adoptée; car, ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, l'emploi des muselières aujourd'hui en usage est une des causes les plus fréquentes de l'hydrophobie.

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

FAITS DIVERS

On apprend, par une correspondance de Chine, que l'ambassadeur de France à Péking a adressé une note énergique au gouvernement chinois pour obtenir réparation d'un crime commis contre la mission française d'un village situé au nord de la capitale. Ce village, habité par des indigènes convertis au culte catholique, a été brûlé, et même, ajoute-t-on, l'évêque a

été assassiné. Le gouvernement de Péking a donné des ordres pour qu'une enquête judiciaire ait lieu immédiatement et que les coupables soient rigoureusement punis.

— On vient de placer sur un beau pupitre en chêne, sous les vestibules de toutes les mairies de Paris un énorme registre divisé par arrondissement, lequel donne aux personnes intéressées l'indication de tous les appartements à louer. Cette heureuse innovation date du 1^{er} janvier courant.

— Il n'est bruit dans les salons de Marseille que d'un scandale déplorable dont le cercle du Jockey Club de Marseille vient d'être le théâtre. Un jeune homme arrivé récemment de Paris, M. B..., qui jouait très gros jeu aux Phocéens et au Jockey, aurait été surpris trichant au lansquenet ou au baccarat; et aurait été invité à quitter immédiatement le cercle. Il est parti pour Paris.

— La place du Havre vient d'être affectée par un nouveau sinistre, d'autant plus déplorable, dit le Journal du Havre, qu'il doit être attribué à une fatalité sans exemple peut-être dans les annales de la navigation. Deux jolis steamers à hélice, l'Antilope, capitaine Chéron, et la Panthère, capitaine Reculard, desservent régulièrement la ligne du Havre à Anvers, et c'est à une désastreuse collision entre ces deux navires qu'est dû le fatal événement. L'Antilope, partie d'Anvers pour le Havre, s'est abordée, en sortant des bouches de l'Escaut, avec la Panthère, partie du Havre pour Anvers, et arrivant à destination. Immédiatement après le choc, qui dut être terrible, à en juger par les résultats, la Panthère a apiqué et a coulé par seize brasses de fond. L'Antilope, presque aussi maltraitée, et coulant bas d'eau, a pu cependant se maintenir à flot assez longtemps pour aller s'échouer en lieu de sûreté. On pense qu'elle pourra être renflouée et remonter à Anvers, où ses avaries seront promptement réparées. L'équipage de la Panthère a pu heureusement être recueilli tout entier par l'Antilope; cependant, le second mécanicien du steamer coulé a été dangereusement blessé. A part ce regrettable accident, tout se borne donc à des pertes matérielles; mais ces pertes seront considérables.

— On s'occupe depuis quelques jours, dit le Journal de Rouen, de la disparition d'une famille de commerçants de Louviers, qui est en ce moment sous le coup de poursuites criminelles. Voici le résumé de cette affaire, qui cause une grande émotion sur les places de Louviers et d'Elbeuf.

— M. Huvey, ancien marchand de nouveautés à Louviers, s'était attiré la confiance publique et était arrivé à fonder une maison de commission de draperie qui faisait des affaires considérables sur les places de Louviers et d'Elbeuf. Il avait de nombreux commis-voyageurs qui circulaient tant en France qu'à l'étranger, et on n'évaluait pas à moins de 150 à 200,000 fr. ses frais généraux.

Mais à son gré la fortune n'arrivait pas encore assez vite, il a trouvé, lui, un moyen plus expéditif d'avancer l'heure de la retraite. En exécution d'un plan très compliqué et adroitement réussi, il a fait passer en France aux Etats-Unis, où il croit les avoir mis à l'abri de toute légitime mainmise, les produits de ventes considérables faites secrètement au-dessous de la valeur des marchandises et au comptant. Du reste, le sieur Huvey a voulu faire, comme on dit, table rase, et ne voulant pas avoir à faire pleurette d'un nouveau mobilier à son arrivée en Amérique, il a emporté presque sa maison, sans oublier 300 livres de beurre qu'il avait fait saler la veille de son départ par son épicer auquel il a laissé son compte pour solde. Les nombreuses victimes de cette escroquerie ont porté plainte. On assure que le coffre-fort aurait offert un simple actif de 20 centimes. Le passif, dont le chiffre exact n'a pas encore pu être fixé, est évalué à 1,200,000 ou 1,300,000 fr.

— Une course d'un caractère étonnant à travers l'Atlantique, et dont New-York est le but, a lieu en ce moment à la poursuite d'un criminel.

Un employé d'une des maisons de commerce de la Cité de Londres présente, il y a quelques jours, sous la signature de son honorable patron, une traite fautive de 800 liv. st. à la Banque de la Cité, dans Thread Needle street, qui paya sans soupçonner la fraude. Dès le lendemain, le coupable, dont les mesures étaient bien prises, quittait l'Angleterre sur le Saxonnia, un des paquebots les plus rapides de la ligne de New-York.

L'absence de l'employé de chez son patron fit découvrir son crime. On chargea Haydon, l'habile agent de police de la Cité, de la poursuite de cette affaire. Haydon fut bientôt sur les traces du coupable; il sut d'une manière certaine qu'il avait pris passage pour New York sur le Saxonnia, sous un faux nom et en compagnie d'une dame. Quatre jours après la découverte du crime, l'agent lui-même partait à la poursuite du coupable, et en ce moment les deux navires courent vers leur même destination.

On se rappelle que dans l'affaire Müller, l'assassin de M. Briggs avait fui sur un navire à voile, et que les agents de police envoyés après lui étaient sur un vapeur qui, bien que parti assez longtemps après le bâtiment à voile, arriva avant lui à New York. Ici, les deux navires sont deux vapeurs, et le Saxonnia ayant une avance de quelques jours, si le coupable ne s'arrête pas à New-York, il sera bien difficile à Haydon de l'atteindre dans l'intérieur des

Etats-Unis, mais si, ce qu'on espère, il fait un court séjour à New York pour se remettre des fatigues de la traversée, Haydon sera aussitôt sur lui, et comme il existe un traité d'extradition des criminels entre les Etats-Unis et la Grande Bretagne, le faussaire, que l'on suppose encore nanti des valeurs qu'il a dérobées, sera ramené sans délai en Angleterre.

— On annonce la mort de Mme la comtesse de Milleflori, plus connue sous le nom de Rosina. Quelques journaux annonçaient, il y a plusieurs années, le mariage morganatique de Victor-Emmanuel avec la comtesse de Milleflori. Cette nouvelle ne fut pas démentie.

La comtesse de Milleflori laisse deux enfants; un fils et une fille. Comme leur mère, ils avaient reçu un titre de noblesse. Personne n'ignorait en Italie l'influence exercée par la comtesse de Milleflori sur l'esprit du Roi. Du reste, on s'accorde à dire qu'elle était très charitable, et souvent conseillait mieux le roi que ne le faisaient les ministres. Elle avait longtemps hésité à venir habiter la Toscane; cependant elle s'y était décidée, et on lui préparait une splendide résidence.

Elle est morte à quarante-deux ans, d'une tumeur cancéreuse. C'est pour assister à ses derniers moments, que Victor-Emmanuel, en pleine crise ministérielle, est parti dimanche pour la Mandria. La comtesse était fille d'un labour-major, ensuite officier dans le corps des gardes du roi.

— L'attention publique est vivement excitée par l'état sanitaire de Londres. Les fièvres malignes sont très communes en ce moment. Elles doivent être très certainement attribuées à l'agglomération de la population pauvre dans des demeures qu'on trouverait à peine convenables pour pour des animaux. Des familles entières n'ont pour habitation qu'une seule chambre mal aérée.

— Un des plus magnifiques châteaux de l'Angleterre, Crewe Hall, dans le Cheshire, vient d'être totalement détruit par un incendie. Un grand nombre de tableaux de maîtres, qui avaient figuré à l'Exposition de 1862, n'ont pu être sauvés. Ce château, dont la construction, commencée en 1615, fut achevée en 1636, avait été restauré en 1837 par le lord Crewe actuel, avec une dépense de 50,000 liv. st.

— Les tailleurs de Madrid viennent de prendre une détermination qui a fait grand bruit sur les rives du Mançanarès. Après mûr examen, il a été résolu que l'on publiât dans les journaux le nom de tous les débiteurs récalcitrants; la mesure est terrible; plus d'un gandin de la carrera San Genorimo en a perdu l'appétit.

— Une lettre adressée de Toulon, le 6, au Messenger du Midi, raconte l'histoire suivante:

« Au moment où le choléra sévissait à Toulon avec le plus de fureur, un forçat, à l'article de la mort, fit appeler son garde-chiourme et lui confia, sous le sceau du secret, que, à la suite d'un vol commis à Grenoble, il avait caché une somme de 15,000 fr. dans une carrièze abandonnée du département de l'Isère. A la suite de cette confession, le mourant pria le garde d'aller recueillir cette somme, dont il lui accordait une large part, à la seule condition de distribuer quelques legs particuliers dont il lui donnait le détail sur le bout du papier crasseux, au verso duquel se trouvait un plan très détaillé devant servir à retrouver la place où gisait le trésor. Le forçat donna des instructions très précises à son légataire improvisé, et lui conseilla de demander un congé qui pourrait lui permettre de remplir fidèlement son mandat sans éveiller le moindre soupçon. Ils causèrent ensuite longuement; puis, la voix du forçat s'affaiblissant graduellement, il poussa un profond soupir, puis pencha la tête et ne bougea plus. Le garde-chiourme le croyant mort, le livra aux infirmiers, qui, dans des moments aussi critiques, n'ayant pas de temps à perdre, se contentèrent de recouvrir sa face du drap funèbre. Quinze mille francs ne se trouvent pas tous les jours dans la poche d'un garde-chiourme. Le nôtre, se voyant maître d'un tel secret, se hâta de remplir la première condition du marché en demandant une permission, qui lui fut refusée. Irrité de ce refus, il déserta et se mit en route avec la ferme intention d'aller s'emparer du trésor, dût-il faire la route à pied; mais, arrivé à Marseille sans son ni mal, brisé de fatigue, force lui fut de chercher un complice. Il n'eut pas de peine à enflammer la cupidité de son aubergiste, et, à la suite d'un contrat longuement débattu, les deux associés partirent avec le dessein de se partager le gâteaux, sans tenir compte des instructions du forçat défunt. Ce ne fut qu'après avoir parcouru tout le département de l'Isère, qu'ils s'aperçurent qu'ils avaient été victimes d'une mystification. L'aubergiste qui avait fait l'avance de tous les frais, crut devoir se rembourser sur les épaules du garde-chiourme, si bien que les deux associés rentrèrent à Marseille en se rossant mutuellement à chaque station. Un fâcheux incident les attendait à la gare du chemin de fer: le garde-chiourme, dont le signalement avait été lancé dans toutes les directions, fut reconnu, arrêté et expédié sur Toulon, où il vient de passer devant un conseil de guerre maritime. Les débats lui ont appris deux choses qu'il ignorait, savoir: que le forçat n'était pas mort et qu'il n'avait même jamais été sérieusement malade, ensuite que, depuis, 1862, ce facétieux condamné

avait mystifié trois autres dupes qui étaient allées, comme lui, à la recherche de son trésor imaginaire. »

— La chasse aux Lions. Une lettre de Catna, adressée à l'Indépendant de Constantine, annonce l'arrivée dans cette ville du célèbre Chassaing qui a rapporté la dépouille d'une superbe lionne tuée par lui, le 18 décembre, dans les montagnes de l'Aurès à 40 kilomètres de Batna. Voici le récit de cette chasse:

« Depuis huit jours, j'étais en chasse dans l'Aurès et j'avais remarqué des traces de lions dans différents endroits. Ces indications me conduisirent vers le grand pic de Congah. Le 18, à huit heures du matin, je les retrouvai sur le versant nord de cette montagne; mais tantôt je suivais les traces d'un seul lion, tantôt celles de trois. A chaque instant, je m'arrêtais pour écouter et sauter au dessus des buissons qui pouvaient me cacher mes adversaires. L'état des lieux et du temps me persuadait que les bêtes ne pouvaient être loin. J'arrivai dans une petite clairière où les diverses traces se trouvaient réunies et aboutissaient à une grande et épaisse cèpe de chêne vert dont les branches ployaient sous le poids de la neige et formaient comme une toiture. De l'endroit où j'étais je ne pouvais voir si les traces allaient au delà de ce couvert. Pour m'en assurer, je dus m'écarter sur ma droite... J'avais à peine fait une dizaine de pas dans cette direction, quand j'aperçus mes trois lions accroupis à peu de distance les uns des autres. Parmi eux, une lionne affaissée sur elle-même, mais prête à bondir, m'avait aperçu et ne me quittait pas des yeux. Elle me tenait en arrêt littéralement, comme le chien tient les perdreaux. Le fusil à l'épaule et le doigt sur la détente, je la fixais moi-même du regard et la couchais en joue. Elle me présentait le front, mais par un petit mouvement qu'elle fit pour regarder ses compagnons, je découvris tant soit peu son épaule droite et fis feu... La bête bondit de mon côté en poussant des rugissements épouvantables. J'attendais qu'elle vint à bout portant pour lui envoyer mon second coup; mais au troisième bond elle ne se releva plus. Elle s'étendit en poussant un long soupir auquel répondit aussitôt, vers ma gauche, à environ quinze pas, un autre rugissement. Je vis alors très distinctement un vieux grand lion et un lionceau d'environ deux ans, qui s'éloignaient avec inquiétude. Je rechargeai au plus vite mon arme, dans la pensée qu'ils me tourneraient pour revenir près de la lionne. Il n'en fut rien. M'approchant alors de ma victime, je reconnus que ma balle avait frappé entre le cou et l'épaule et lui avait traversé le cœur. Il m'a été impossible d'apporter la bête entière. J'ai dû la dépouiller sur place. Je repars immédiatement à la poursuite du veuf et de l'orphelin que j'espère bien retrouver. »

CAISE D'EPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 7 janvier 1866.
Sommes versées par 246 déposants, dont 168 nouveaux... 11,891
10 demandes en remboursement... 3,665
Les opérations du mois de janvier son suivies par MM. Requillart-Scrépel et Henri Mathon, directeurs.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 janvier.

Le marché a été faible jusqu'à 2 heures. Plus tard il s'est raffermi et les affaires ont présenté une certaine animation. Les consolidés Anglais n'ont pas varié. Le Comptoir d'Escompte a subi de fortes variations; ouvert à 1010 il est tombé à 975 pour rester à 985. La rente finit à 68,50 après 68,35; l'Italien à 52,60 après 52,25 le Mobilier à 767,50 après 755 et l'Espagnol à 432,50 après 425. — Les chemins français sont à peu près dans les cours d'hier. Parmi les chemins étrangers, les Autrichiens restent à 412,50; les Lombards à 427,50; les Romains à 162,50, le Saragosse à 217,50; le Nord d'Espagne à 177,50 et les Portugais à 195. Les Transatlantiques sont à 532,50 et les Rivoli à 522,50.

Cours moyen du comptant: 3 0/0 68.37
1 1/2 à 1/2 0/0 97.62 1/2

Banque de France 3,630.
Crédit Foncier 1,320

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture le 10 le 11
3 0/0 ancien 68,37 1/2 68,35
4 1/2 0/0 97,62 1/2 97,60

COMMERCE

Havre, 9 janvier. — Cotons. Le marché a ouvert très froid aujourd'hui et c'est à peine si, à midi, on notait une vingtaine de balles, avec tendance faible. On est resté presque aussi calme, cette après-midi, et en somme, nous ne notons pas au-delà de 252 b. à quatre heures.
Laines. — Les provenances de la Plata ont eu le placement d'une soixantaine de balles en suint, de 1 fr. 75 à 2 fr. 10.

— 10 janvier. — Cotons. — Il y a dû se faire quelques centaines de balles hier soir, avec faiblesse dans les cours, soit du Madras à 190 fr., des Louisiane à 235 fr., pour low middling à middling.

Aujourd'hui, le marché, reste très froid. On ne fait que quelques lots pour les besoins immédiats, avec baisse de 5 à 10 fr. : Amérique faciles 250 fr. pour parité de bas Louisiane. — A livrer, on a laissé

48 balles Texas à 240 fr. pour strict middling, et l'on n'était acheteur qu'à 187 fr. 50, ce matin, pour Madras mars. Toutefois, ce soir, le marché paraît reprendre un peu plus de ton.

Nous ne notons pas au-delà de 252 b. de ventes à quatre heures.
Marseille, 9 janvier. — Laines Trébihzonde, 410. — Cotons: Jumel courant mois, 285; mars, 280; Pyrée, 225; Soubojeac, 215. — Soie filature Brouse, 112.

Marseille, 10 janvier. — Cotons calmes, acheteurs froids; comptant en nouvelle baisse. — Soies filature Sxrie, 109.

Liverpool, 8 janvier. — Ventes 7,000 b. — 9 janvier. — Ventes, 3,000 b.; marché faible et irrégulier, avec 1/2 b. de baisse.

A Manchester, marché très calme; affaires limitées et prix nominaux.
New-York, 30 décembre. — Coton, 59 c. le middling. — Or, 145.
Alexandrie, 3 janvier. (Dépêche de MM. Valensin Thurburn et Co.) — Coton, marché calme; arrivages considérables; fair machin, 4f; good fair ditto, 42, good, 44.

Breslau, 5 janvier. — Laines. — Déjà dans les premiers jours de la nouvelle année les acheteurs ordinaires de laines sont venus visiter notre marché pour faire des achats dans les qualités moyennes fines à peigner et à drap. Toutefois, par suite du stock actuellement très réduit et des prix très élevés de ces sortes, les transactions n'ont pu prendre beaucoup d'extension; le total des ventes ne comporte qu'environ 800 qx. La majeure partie de cette quantité se compose de laines lavées des de Russie et de laines à peigner Hongrie, de 62 à 70 rth., ainsi que des laines en suint et peignons moyens fins de Silésie, de 55 à 65 rth.; les premières sortes ont été achetées par des fabricants indigènes et des peigneurs de Saxe, et les secondes ont eu preneurs pour les pays du Rhin. Les laines d'agneaux de Silésie sont très recherchées, mais difficiles à obtenir.

Bradford, 4 janvier. — Laines. — La hausse dans le taux de la banque a produit une influence fâcheuse sur notre marché d'aujourd'hui. Depuis une quinzaine de jours les affaires se raniment un peu, on commençait à espérer, nous voilà revenus encore presque dans le calme. Les prix se maintiennent toujours dans le même état. Les transactions ont un caractère excessivement limité.

Tissus. — Les demandes viennent en assez grande quantité, principalement dans les stocks. Les prix se tiennent dans une grande fermeté.

SOIES. — Le Moniteur des soies publie un tableau des prix des soies sur la place de Lyon au 1^{er} janvier 1865. et au 1^{er} 1866, duquel il résulte que vingt-cinq articles ont atteint ou dépassé une hausse de 20 0/0 pendant l'année qui vient de s'écouler; ce sont :

Les organons de France, filature et ouvrison premier ordre, 20/28; filature du Levant 20/20; filatures classiques d'Italie et de Piémont 20/24; ouvrisons, 20/24 et 24/38; de Piémont, tirage et ouvrison, 24/28; d'Italie courants 20/24; de Chine, ouvrisons françaises, deuxième ordre; du Japon 22/26 et 26/30.

Les trames de France, filature et ouvrison, premier ordre, 20/28; d'Italie, classiques, 20/24; d'Italie, courantes, 24/28; de Bengales, ouvrisons françaises, 24/28; de Chine, premier ordre; du Japon ouvrisons françaises, 30/35.

Les grèges, filatures deuxième ordre, 10/12; de Brousse, courantes, 10/12; d'Italie, courantes, 10/12; de Bengale, filatures à l'euro péenne, 12/14 et 14/16; du Japon, deuxième et troisième ordre.

Quatorze autres articles sont restés en dessous de cette proportion, ce sont: Les organons de France, filature et ouvrison, deuxième et troisième ordres, 20/28; de Brousse, 20/24; Piémont, courants, 24/28; d'Italie, classiques, 20/24; de Bengale; de Chine, premier ordre.

Les trames de France, filature et ouvrison, deuxième ordre, 20/28; Bengale, ouvrisons françaises, 20/32; de Chine, ouvrisons françaises, deuxième ordre et torç; comptés; les Japon, 26/30.

Enfin, les grèges de Brousse, courantes, 10/12.

L'exportation des soieries unies s'est maintenue à peu près au même chiffre; mais la production a diminué de 13 millions.

On annonce pour le fin de janvier une grande enchère dans les magasins généraux de Marseille, de 400,000 cartons de graines de vers à soie du Japon, offrant aux sériculteurs toutes les garanties désirables, puisqu'ils seront estampillés par le chargé d'affaires de France à Jeddo, qui a présidé à cet envoi, comme à tous ceux, du reste, qui nous viennent par cette même voie.

Publications légales

Dissolution de Société.

La société qui existait entre M. Joseph Dazin, d'une part, et un commanditaire dénommé en l'acte d'autre part, est dissoute sous la raison sociale JOSEPH DAZIN et COMPAGNIE est dissoute;

M. Richard Deuhaene, employé de commerce à Ronbaix, est chargé de la liquidation.

Formation de Société.

Une société en nom collectif pour la fabrication et la vente des tissus en tous genres a été formée entre M. Victor Jourdain-Defontaine, père, négociant, demeurant et domicilié à Tourcoing et M. Eugène Jourdain, fils, sans profession, demeurant aussi à Tourcoing et y domicilié. La raison de commerce et la signature société sont JOURDAIN-DEFONTAINE.